

Ouvrage : Peut-on croire les chercheurs engagés?
Le cas des chercheurs en éducation

Un chercheur engagé ne s'engage jamais seul.

Lapostolle Guy, LISEC Lorraine UR 2310, université de Lorraine

Colloque « Construction(s) et réception(s) de la science aujourd'hui »
18-19 avril 2023, BONHEURS, CY Université.

Petit détour par le concept de « régime de vérité »

- *Chaque société a son régime de vérité, sa « politique générale » de la vérité : c'est-à-dire les types de discours qu'elle accueille et fait fonctionner comme vrais ; les mécanismes et les instances qui permettent de distinguer les énoncés vrais ou faux, la manière dont on sanctionne les uns et les autres ; les techniques et les procédures qui sont valorisées pour l'obtention de la vérité ; le statut de ceux qui ont la charge de dire ce qui fonctionne comme vrai. Foucault, M. Dits et écrits II (1976-1988) p. 112.*
- Reformulation : La vérité d'un discours (propos ou proposition), c-à-d. le fait qu'il soit considéré comme « vrai », dépend :
 - du lieu, de l' « espace social » dans lesquels il est prononcé
 - des processus de véridiction (ou manière de construire le « vrai ») considéré (e)s comme légitimes dans ce lieu et cet espace

Régimes de vérité dans lesquels les propos de trois types d'acteurs font autorité : le scientifique, l'expert, l'intellectuel

Trois types de discours savants

dont les régimes de vérité diffèrent en fonction du lieu, des buts qu'ils poursuivent et des modalités de leur validation:

- Science : lieu : cité scientifique et même bien souvent dans une discipline/ but : produire des connaissances/ Modalité de validation (processus de véridiction) : par les pairs
- Expertise : lieu : sphère politique/ but: aider à la décision/ modalité de validation (processus de véridiction) : commande politique
- Intervention de l'intellectuel : Lieu: Société/ but: interpellation/ modalité de validation (processus de véridiction) : public instruit

Questions dérangementantes

1/Quand le scientifique qui guide le politique devient expert, son propos est-il toujours vrai scientifiquement ?

Ex: le redoublement est inefficace pour les scientifiques qui s'interrogent sur l'efficacité des pratiques selon des méthodes quantitatives. Les politiques tendent à le supprimer parce que pour eux, il est coûteux.

Mais est-il inefficace pour les enseignants et les parents ?

2/Quand le scientifique qui s'exprime en tant qu'intellectuel, son propos est-il toujours vrai scientifiquement ?

Ex : un scientifique se prononce publiquement contre le reculer l'âge de la retraite. Arg. Cela va à l'encontre de l'épanouissement des individus. Mais cela n'est pas nécessairement vrai pour un économiste soucieux de l'équilibre des budgets. Processus de vérification : statistiques etc.

Prudence nécessaire pour le scientifique quand il s'exprime en dehors de la cité scientifique et qu'il devient expert ou intellectuel

- Il n'est plus dans les mêmes lieux (cité scientifique)
- Ce ne sont plus les mêmes fins visées
- Les processus de véridiction légitimes dans la cité scientifique ne sont plus les mêmes que ceux qui prévalent dans la société ou en politique.

Quelques éléments d'histoire qui permettent à la connaissance scientifique faire autorité

- Fait autorité parce que :
 - Avec le temps long : elle se construit en rupture avec le sens commun
Des grecs : contre la doxa aux philosophes (Bachelard) et sociologues (Bourdieu Chamboderon, Passeron) : la rupture épistémologique.
 - Sur le temps court : La connaissance qui fait autorité a triomphé dans le champ des sciences qui portent sur l'éducation (succession de sciences qui font autorité en matière d'éducation : sciences « pédagogiques » ; sciences à visée évaluative ; neurosciences 2010 ,)

Petite synthèse

- LE CHERCHEUR QUI A CONSCIENCE DE CE QUI FONDE SON AUTORITE
 - 1/REGIME DE VERITE
 - 2/ LE TEMPS LONG QUI A CONSACRE LA RUPTURE EPISTEMOLOGIQUE
 - 3/ LE TEMPS PRESENT (ET LA DISCIPLINE QUI DOMAINE LE CHAMP).....
- DEVRAIT ETRE PRUDENT LORSQU'IL S'ENGAGE PUBLIQUEMENT
OU POLITIQUEMENT

Deux règles de prudence pour ne porter atteinte ni aux enquêtés, ni aux pairs (la communauté scientifique)

Deux illustrations de ce que pourraient être ces règles:

- Dans la restitution de la recherche, le choix des mots est important
- Et le fait de se situer quand il s'engage

Protéger les enquêtés : Le choix des mots

- Le choix des mots pour rendre compte des connaissances produites est alors fondamental. Un exercice abusif de l'autorité du scientifique pourrait se manifester en usant sans précaution publiquement d'un terme dont on sait qu'il se charge d'un sens différent en migrant de l'extérieur vers l'intérieur de la communauté scientifique - et vice-versa.
- Comment par exemple, à l'occasion de quelques travaux cherchant à évaluer des dispositifs, comme les zones d'éducation prioritaires dans les années 1990 ou les RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), les chercheurs ont-ils pu publiquement évoquer une quelconque (in)efficacité de ces dispositifs ?

Protéger la communauté scientifique en restant neutre à l'égard des parties en présence.

La neutralité axiologique

- Weber (1904)
 - Le respect d'une certaine « neutralité axiologique » qui garantit la valeur scientifique du propos de ce chercheur. Le chercheur dans l'espace public doit se limiter à dire « ce qui est » et non pas « ce qui devrait être ».
 - Heinich (2002) :
 - « [Le chercheur peut jouer] un rôle de **médiation ou encore de construction de compromis** entre les intérêts et les valeurs en jeu, voire de refondation d'un consensus ».
 - « Dans un monde aussi habité par la critique que l'est le nôtre aujourd'hui, cette fonction n'est probablement pas la plus facile, ni la plus valorisée ; mais elle a toute chance d'être aussi, par cela même, la plus utile [...] Favoriser l'intercompréhension plutôt que la dénonciation, c'est là, sans doute, un rôle moins héroïque que celui du militant en lutte contre les pouvoirs, qui s'est imposé il y a une génération comme la seule posture digne d'un authentique intellectuel ».

La neutralité axiologique exige un usage « privé » de la parole

- Le chercheur doit se limiter à ce que sa communauté l'autoriserait à dire
- *« Lorsqu'un penseur écrit une lettre ouverte dans un journal ou publie un essai en son nom, son acte reflète l'usage public de sa raison. L'acte de l'entendement est public tant et aussi longtemps que l'individu agit en son nom : si l'individu s'exprime au nom d'une organisation (un membre du clergé interprétant la Bible, un fonctionnaire interprétant la loi, un soldat obéissant aux ordres, etc.), il ne s'agit plus d'usage public de la raison, puisque l'individu exprime les idées d'une autre entité que lui-même [...] La parole publique devient « privée » en ce sens qu'elle prive la parole de celui qui parle au nom de l'institution... » (Daoust, 2015).*

Mais le chercheur peut aussi prendre parti

- Dans ce cas :

« Il importe à tout moment d'indiquer clairement aux lecteurs (et, répétons-le, avant tout à soi-même) où et quand cesse la recherche réfléchie du savant et où et quand l'homme de volonté se met à parler, bref d'indiquer à quel moment les arguments s'adressent à l'entendement et quand au sentiment. La confusion permanente entre discussion scientifique des faits et raisonnement axiologique est une des particularités les plus fréquentes et les plus néfastes dans les travaux de notre spécialité. » (Weber, 1904)

Protéger la communauté en s'engageant quand même

- Distinguer le « rapport aux valeurs » (intérêt ou conviction dans tel ou tel type de démarche) et le fait d'être « autonome par rapport aux valeurs » (probité dans la conduite des recherches) (Weber,1917)
- chercheur, conduisant ses recherches dans le cadre de normes - envisagées selon Prairat (2015) « *comme un balisage concret et simple de la vie quotidienne, qui libère chacun d'entre nous de l'anxiété d'avoir toujours à choisir* » - ne prend pas toujours le temps de penser cette dimension de son travail.
- Il s'agit cependant d'une des conditions essentielles pour que lorsqu'il s'engage publiquement ou politiquement, il n'implique pas systématiquement sa communauté scientifique - ou les communautés voisines - au risque de lui – ou de leur - faire perdre la confiance dont elle-s bénéficie-nt et qui lui assure-nt aussi une part de son autorité.

Conclusion : prudence!

- Le fait de s'engager publiquement ou politiquement nécessite pour le chercheur d'être prudent.

I-Choix des mots dans la restitution du travail (exemple de l'efficacité)

II-Explicitation de sa posture

1/intervenir de manière neutre sans prendre parti en favorisant l'intercompréhension entre les acteurs sociaux, en disant simplement « ce qui est » et non « ce qui doit être ».

2/prendre parti

a/mais dire où s'arrête ce que la communauté cautionne

b/expliciter le « rapport aux valeurs » (choix du sujet et de la démarche)